ANNEXE 3

Motifs de dérogation et pièces justificatives

Si la famille le souhaite, elle a la possibilité de solliciter une affectation pour un collège autre que le collège de secteur.

Cette demande de dérogation sera traitée en fonction :

- des places restées vacantes après affectation des élèves du secteur,
- des motifs nationaux évoqués par l'article D211-11 du Code de l'éducation,
- de l'équité de traitement des dossiers étudiés.

Motifs de dérogation classés par ordre de priorité	Pièces justificatives à joindre impérativement
1 Elève en situation de handicap	Décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie (joindre une copie de la notification adressée par la MDPH)
2 Elève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement	Certificat médical d'un spécialiste (qui fera l'objet d'une étude par un médecin scolaire)
3 Elève susceptible d'être boursier	Sur critères sociaux. Joindre le dernier avis d'imposition ou de non-imposition et attestation de la CAF
4 Elève dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité	Joindre une copie du certificat de scolarité 2025-2026 de l'élève déjà scolarisé dans l'établissement demandé.
5 Elève dont le **domicile** (et non le lieu de travail des parents), en limite de secteur, est proche de l'établissement souhaité	Courrier de la famille avec justificatif de domicile : avis de taxe d'habitation, avis d'imposition ou de non-imposition, acte notarié d'achat immobilier, carte grise de véhicule, relevé de prestation CAF
6 Elève devant suivre un parcours scolaire particulier	Choix à préciser sur la fiche de liaison volet 2

PRECISIONS :

3. Motif boursier : L'obtention d'une dérogation sur ce motif n'ouvre pas droit automatiquement au bénéfice de la bourse : son attribution relève de la compétence du chef d'établissement qui examinera le dossier déposé par la famille à la prochaine rentrée scolaire. Les avis d'imposition (ou de non-imposition) à fournir sont ceux des membres du foyer. En cas de garde alternée (par ex. une semaine sur deux), les deux responsables légaux devront fournir leur avis d'imposition. L'attestation de la CAF permettra de déterminer le nombre actuel d'enfants à charge dans la famille.

4. Motif fratrie : Le certificat de scolarité d'un élève actuellement scolarisé en classe de 3ème ne sera pas pris en compte puisque cet élève sera affecté en 2nde à la rentrée 2026.

6. Motif parcours scolaire particulier :

Ce motif est invoqué uniquement pour les demandes décrites ci-dessous :

- classes à horaires aménagés musique, BD - narration visuelle, sciences
- continuité de langue (occitan pour les élèves issus de la Calandreta)
- internats d'excellence

L'octroi d'une dérogation n'implique pas un droit à subvention pour le transport scolaire, ni la mise en place d'un circuit de ramassage supplémentaire spécifique.